

École primaire publique LOUISE MICHEL de Dol de Bretagne
COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 5 novembre 2019

Présents :

Municipalité : M. Rapinel (Maire), Mme Fontmorin (adjoindte chargée de la vie scolaire)

Inspectrice de l'Éducation Nationale :

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale : M. Travers

Représentants des parents d'élèves : Mme Burnet, Mme Canto Larèze, Mme Delacroix, Mme Desthomas, M. Duchemin, Mme Guihard, Mme L'Hermitte, Mme Lecollinet, Mme Lelièvre, Mme Lhermet, Mme Piron, Mme Richard.

Enseignants : Mme Bénard, Mme Boulbria, Mme Bouloy, Mme Bourgain, Mme Clérotte, Mme Dolbois, Mme Fronty, Mme Guélou, Mme Havage, Mme Henry, Mme Honoré, Mme Lalloué, Mme Le Ledan, Mme Lefort, Mme Mahé, Mme Martin, M. Naumiak, Mme Rivas, Mme Simon, M. Thébault (directeur), Mme Tiercelin.

RASED : Mme Pasquet, Mme Groleau

Invités : Mme Labbé (ATSEM), Mme Leleu (Responsable du temps périscolaire), Mme Mathieu (Dispositif de Réussite Éducative)

Excusés :

Municipalité :

Inspectrice de l'Éducation Nationale : Mme Lefort-Oger

Représentants des parents d'élèves : Mme Fontaine, M. Gauchet, Mme Goarnisson,

Enseignants : Mme Salducci-Guilloux, Mme Vandame.

RASED :

Documents envoyés avec l'invitation:

- Projet de règlement intérieur

Documents distribués durant la séance:

Secrétaire de séance : Mme Boulbria

1. Installation du nouveau conseil d'école

Lecture du procès verbal des élections du 11 octobre 2019: 456 inscrits, 113 suffrages exprimés (126 votants - 13 bulletins nuls)

Soit un taux de participation de 27,6 % (22,7% en 2018, 24,23 % en 2017 ; 21,78% en 2016 ; 20,52% en 2015, ; 14,9% en 2014 ; 20,4% en 2013 ; 22,9% en 2012 ; 22% en 2011 ; 27% en 2010 ; 18% en 2009 ; 14% en 2008).

Les onze candidats ont été élus.

La parité entre le nombre de classes (21) et le nombre de candidats n'ayant pas été atteinte, il a été fait appel au volontariat des parents pour participer au tirage au sort prévu dans ce cas de figure.

Quatre parents se sont portés volontaires avant le mardi 15 octobre, 12h. Ils ont été désignés selon cette procédure. Cela porte à 15 le nombre de représentants de parents sur 21 sièges possibles.

La composition du conseil d'école est rappelée : le directeur d'école (président du conseil), le maire ou son représentant et un conseiller municipal, les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, un des maîtres du RASED intervenant dans l'école, les représentants de parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école et le DDEN.

Le conseil est réuni au moins 3 fois par an (les prochains conseils auront lieu les 7 avril et 16 juin 2020). Des réunions supplémentaires peuvent être organisées à la demande du directeur, du maire ou de la moitié des membres du conseil d'école.

Pour l'année prochaine, le directeur sollicite l'avis des membres du conseil sur la possibilité d'un vote uniquement par correspondance. Il explique que très peu de personnes viennent voter directement et qu'un vote uniquement par correspondance soulagerait l'organisation. Le conseil d'école émet un avis positif à l'unanimité. Les prochaines élections des représentant(e)s de parents d'élèves au conseil d'école se dérouleront donc uniquement par correspondance.

2. DDEN

M. Travers rappelle les domaines d'intervention du DDEN (nommé officiellement par l'IA-DASEN) : Sécurité, Restauration, Bâtiments et Mobiliers, Transports, Santé et Hygiène, Activités Périscolaires.

3. Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 18 juin 2019

Rectificatif à apporter au point 3 du compte rendu concernant le DRE : Les ateliers Théâtre organisés au collège Paul Féval ne sont pas pris en charge par le DRE. C'est une activité mise en place par le collège.

Compte rendu adopté (Pour: 26, Contre: 1, Abstention: 8)

4. Dispositif de Réussite Éducative

Mme Mathieu rappelle l'historique du DRE. Ce dispositif accompagne des enfants en fonction de leurs besoins et de la demande des parents. Mme Rivière est la référente de parcours sur la ville de Dol.

Sur Dol, les actions du DRE ont été reconduites :

- Atelier Théâtre pour les CM.
- Atelier des Petits Artistes pour les MS et GS. Cette année, le travail sera mené par une illustratrice afin de réaliser un livre et une grande fresque.
- Clubs Coup de Pouce du CP au CM2, les lundis et mardis au centre de loisirs.

Les enseignantes de maternelle souhaitent rencontrer l'illustratrice avant le début des Ateliers des Petits Artistes. Mme Mathieu va programmer une réunion.

5. Vote du règlement intérieur

Modifications apportées par rapport au règlement de l'année dernière :

- Admission à l'école maternelle : Doivent être présentés à l'école maternelle, à la rentrée scolaire, les enfants ayant trois ans révolus au 31 décembre de l'année en cours.
- Vie scolaire : Les élèves doivent se présenter à l'école dans une tenue décente.
- Alinéa 4.4.4 : En maternelle, les parents ne doivent pas laisser les poussettes dans les couloirs.

Le règlement est adopté (pour:36 , contre : 0, abstention: 0).

Il est rappelé que, pour les élèves scolarisés en élémentaire, les parents doivent informer l'école de l'absence de leurs enfants avant 8h45, si possible avant 8h30.

Concernant les poussettes, les parents pourront éventuellement les laisser sous la coursive.

6. Rentrée 2019 : déroulement, RASED, ATSEM, dispositif d'accueil des TPS, Cp et ce1 à 12

Une classe de maternelle a été fermée et trois classes ont été ouvertes en élémentaire.

Six nouvelles enseignantes (Mmes Bénard, Bouloy, Lalloué, Le Ledan, Martin, Rivas) ont rejoint l'équipe.

Le **RASED** est constitué d'une psychologue scolaire (Mme Groleau a remplacé Mme Toulouse) et d'une maîtresse E (dominante pédagogique). Il manque toujours un maître G (dominante rééducative : comment devenir élève ?).

La maîtresse E intervient sur des groupes d'enfants en difficulté en français et en mathématiques.

ATSEM : l'école bénéficie de 6 ETP (Mmes Bazin, Labbé, Lefeuvre, Martin, Piot, Touffet). Chaque classe bénéficie d'une ATSEM à temps plein.

Huit **AVS ou AESH** (Mmes Boulanger, De Villartay, Feron, Hodbert, Jauze, Juhel, Paris et M. Bilot) assurent l'accompagnement individuel de quinze élèves et une AESH (Mme Zampou) est affectée à l'Ulis.

Tous les AESH étaient affectés à l'école dès la rentrée.

Dispositif d'accueil des TPS :

Le dispositif a débuté sa quatrième année. Deux Atsem, Mmes Labbé et Touffet, s'y relaient. Mme Guélou rappelle que ce dispositif a été mis en place afin de lutter contre l'échec scolaire. L'accent est mis sur le développement du langage.

Il n'y a pas plus de 20 élèves dans cette classe. Tous les TPS passeront par ce dispositif. Durant l'année, certains « glisseront » dans la classe de TPS-PS-MS de Mmes Tiercelin et Salducci-Guilloux.

Un travail sur la parentalité est mené : café-débat, repas à la cantine avec les parents...

Le dispositif travaille en relation avec les différents partenaires : PMI, DRE.

Cp à 12

Pour la troisième année, l'école bénéficie de ce dispositif. Les CP sont répartis sur quatre classes de 11 à 12 élèves.

Les quatre enseignantes utilisent des méthodes communes en mathématiques et en français.

Ce1 à 12

Pour la première année, l'école bénéficie du dispositif. Les CE1 sont répartis sur quatre classes de 11 à 13 élèves.

Le directeur remercie la mairie pour les travaux de réhabilitation effectués dans les trois salles situées au-dessus du réfectoire et l'achat du mobilier nécessaire à l'équipement des classes.

Madame Fontmorin propose que les agents municipaux viennent rencontrer les élèves de ces classes pour les sensibiliser au respect des locaux et pour leur présenter leur métier.

Effectifs rentrée 2019:

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Effectif	18	34	28	34	44	46	32	41	46	323
Plus élèves du dispositif Ulis-école						2	6	2	2	12

Soit 114 élèves en maternelle et 209 + 12 Ulis en élémentaire: 335 élèves

Rappel sept 2018 : 142 élèves en maternelle et 206 (+ 11 Ulis) en élémentaire: 359 élèves
 Rappel sept 2017 : 144 élèves en maternelle et 199 (+ 12 Ulis) en élémentaire: 355 élèves
 Rappel sept 2016 : 148 élèves en maternelle et 207 (+ 12 Ulis) en élémentaire : 367 élèves
 Rappel sept 2015 : 154 élèves en maternelle et 235 + 11 (ulis) en élémentaire: 400 élèves
 Rappel sept 2014: 162 élèves en maternelle et 227 + 12 (clis) en élémentaire: 401 élèves
 Rappel sept 2013: 176 élèves en maternelle et 209 + 11 (clis) en élémentaire: 396 élèves
 Rappel sept 2012: 159 élèves en maternelle et 201 + 13 (Clis) en élémentaire: 373 élèves
 Rappel sept 2011: 154 élèves en maternelle et 194 + 12 (Clis) en élémentaire (360 élèves)
 Rappel sept 2010: 153 élèves en maternelle et 177 + 12 (Clis) en élémentaire (342 élèves).

Répartition selon les communes d'origine (hors élèves de l'ULIS):

	Dol	Épiniac	Autres	Total
Maternelle	99 (86,8 %)	6 (5,3 %)	9 (7,9%)	114
Élémentaire	173 (82,8%)	16 (7,6%)	20 (9,6%)	209
Total	272 (84,2%)	22 (6,8%)	29 (8,8%)	323

Répartition selon les communes d'origine des élèves du dispositif ULIS-école:

Ces élèves sont affectés dans les écoles par l'IA-DASEN.

	Dol	Épiniac	Autres	Total
ULIS	0	1	11	12

7. Sécurité

- Circulation automobile devant les entrées :

Des parents ont signalé que des véhicules roulaient vite et ne faisaient pas attention aux élèves qui se déplaçaient à vélo.

Idées évoquées : Mise en sens unique de la rue Chateaubriand, installation d'un ralentisseur rue de la Porte Saint-Michel.

Monsieur le Maire indique que ces sujets vont être étudiés.

Les élèves de CM2 sont sensibilisés à la circulation à vélo chaque année.

- Pédibus :

Afin de réduire la circulation automobile aux abords de l'école, des parents réfléchissent à la mise en place d'un Pédibus.

Le directeur conseille de commencer par une seule ligne.

- Climat scolaire

Les représentants de parents souhaiteraient qu'un registre pour recueillir les événements violents soit mis en place et qu'un questionnaire soit remis aux élèves afin de connaître leur ressenti.

Le directeur rappelle qu'il est important que les parents signalent tout de suite les éventuels problèmes.

Il souligne la difficulté qu'éprouvent parfois les enseignant(e)s à gérer des comportements difficiles. Certains élèves sont en souffrance mais ne peuvent pas avoir accès aux soins en raison du manque de places dans les structures adaptées (CMPP, CMPEA, ITEP).

Il estime que la présence d'éducateurs spécialisés au sein des écoles serait de plus en plus nécessaire.

Le DDEN indique qu'il peut être contacté en cas de gros problèmes.

- Défibrillateur

Un défibrillateur a été positionné sur la façade de la salle Chateaubriand.

8. Hygiène

Des parents ont fait part d'un problème pour l'accès aux toilettes :

- sur le temps du midi car il peut y avoir de l'agitation et des problèmes concernant le respect de l'intimité.

- après la récréation de l'après-midi car les sanitaires du rez-de-chaussée sont fermés pour être nettoyés. Cela pose des problèmes pour les classes situées au rez-de-chaussée et pour les élèves qui restent à l'étude.

Mme Leleu explique que seulement deux adultes surveillent les cours durant le temps du midi. Elle va réfléchir à des solutions pour limiter les problèmes.

Mme Fontmorin va revoir les plannings de nettoyage.

9. Équipement informatique

Un 2018, un proxy a été installé pour filtrer les accès aux sites

Durant l'été 2019, tout le câblage Internet a été refait et une baie de brassage a été installée (plus de 40 000€ de travaux).

Le câblage de la bibliothèque de la maternelle n'a pas pu être effectué pour l'instant car il nécessiterait d'importants travaux.

Durant les prochaines années, un renouvellement du parc informatique va être effectué.

Le directeur remercie le DDEN pour les dépannages qu'il effectue.

Il souhaiterait qu'un contrat de maintenance du parc informatique soit mis en place.

10. Nouveau règlement périscolaire (Cantine – Garderie)

Les représentants de parents font part d'incompréhensions quant au tarif de la garderie pour les TPS et à « l'interdiction » aux enfants avec des couches.

Mme Leleu explique que ce règlement est appliqué avec discernement. Les parents des élèves de TPS sont rencontrés. Cela les rassure de pouvoir visiter les locaux. Concernant la cantine, les enfants avec des couches ont pu être accueillis. Cela est plus difficile à envisager pour la garderie.

Concernant les parents dont les plannings de travail changent, ceux-ci ont pris l'habitude de prévenir Mme Leleu et les changements peuvent s'effectuer.

Ce nouveau règlement permet à l'équipe de mieux s'organiser et au cuisinier de commander à ses fournisseurs les quantités adaptées au nombre de repas.

11. Études

Des études pour les CE1 auront lieu les mardis et jeudis et seront assurées par une personne rémunérée par la mairie. Les représentants de parents souhaiteraient que les CE1 puissent en bénéficier également le lundi.

Les CE2 et CM sont pris en charge par des enseignantes rémunérées par l'Éducation Nationale. Cependant, la dotation ne permettra pas de financer au-delà des vacances de février. Il va être demandé à la mairie si elle peut prendre le relais.

12. Suivi des travaux

-Problèmes des coursives et de l'ascenseur :

Une nouvelle réunion avec l'expert judiciaire se tiendra le mercredi 6 novembre. Un des objectifs de cette rencontre est de trouver une solution pour que l'eau de pluie qui tombe sur la coursive du 1^{er} étage s'écoule vers l'extérieur et ne s'accumule plus sur la coursive ce qui provoque des infiltrations au niveau des classes et de l'ascenseur.

Le directeur indique que ce problème de stagnation de l'eau pluviale existe aussi au niveau de la coursive du 2^{ème} étage.

- Effaroucheurs à pigeons

Les ultrasons produits par ces appareils qui viennent d'être installés font mal aux oreilles. Leur niveau va être baissé.

- Chauffage en maternelle

Il fait trop chaud dans les classes. Il faudrait revoir le réglage du chauffage au sol.

13. Communication

Les représentants de parents souhaitent améliorer la communication avec les autres parents. Ils vont demander l'installation de boîtes aux lettres.

Ils souhaiteraient avoir les clés de la salle des maîtres pour pouvoir s'y réunir.

Le directeur leur rappelle qu'ils ont des espaces à leur disposition dans les vitrines. Il les invite à réaliser un trombinoscope.

14. Devoirs à la maison

Des parents ont rappelé que les devoirs écrits sont interdits.

Les enseignant(e)s indiquent que la quantité de devoirs donnée est très faible.

15. Plan Particulier de Mise en Sécurité

Les PPMS ont été réactualisés à cette rentrée. Il y a un PPMS pour les risques majeurs (tempête, accident industriel...) et un PPMS attentat-intrusion.

Ces PPMS ont été mis en ligne sur un site réservé à l'administration afin qu'ils puissent être consultés par les forces de l'ordre.

Un exercice PPMS risques majeurs a eu lieu le 20 septembre, à 9h15.

Un exercice PPMS attentat-intrusion aura lieu en novembre.

Un exercice d'évacuation incendie a également eu lieu en septembre.

16. Espace sans tabac

Les représentants de parents remercient la mairie pour la mise en place de zones sans tabac aux entrées de l'école. Cela a considérablement amélioré la situation.

17. Association les Amis de l'École Publique : présentation et projets

L'AEP a déjà organisé quelques opérations : Loto, Vente de gâteaux, Vente de calendriers de l'Avent et de galettes des rois, Vente de sapins.

Une vente de calendriers réalisés par chaque classe va être de nouveau reconduite.

Prochaines manifestations :

- 08/12 : vide grenier salle Chateaubriand
- 13/12 : marché de Noël
- 07/03 : repas partagé
- 31/05 : vide grenier sur le foirail
- 27/06 : fête de l'école

Les enseignant(e)s remercient chaleureusement les membres de l'AEP.

18. Service civique

L'école a postulé pour recevoir deux personnes en service civique. Une personne débutera le 1^{er} décembre.

19. Téléthon 2019

Les courses auront lieu le vendredi 22 novembre, de 9h30 à 11h, sur le stade de Belle Lande. Cette année, les parents sont invités à venir courir avec les élèves.

20. Organisation de l'enseignement des langues vivantes : année scolaire 2019-2020

Enseignement de l'anglais :

	Mme Simon cm2	Mme Clérotte Cm2	Mme Fronty Cm1	Mme Boulbria Cm1	Mme Mahé Ce2	Mme Le Leadan Ce2	M. Naumiak Ce1	Mme Lalloué Ce1	Mme Bénard Ce1	Mme Rivas Ce1	Mme Martin Cp	Mme Dolbois CP	Mme Havage (Cp)	Mme Vandame (CP)
Mme Simon	X													
Mme Clérotte		X												
Mme Boulbria			X	X										
Mme Mahé					X	X								
Mme Lalloué							X	X						
Mme Bénard									X					
Mme Rivas										X				
Mme Martin											X			
Mme Bouloy												X		
Mme Vandame													X	X

Les CM2 ont un cours de 45 minutes d'allemand par semaine assuré par Mme Henry. Ils ne suivent donc plus qu'un seul cours de 45 minutes d'anglais par semaine.

Des initiations à l'anglais sont également menées en maternelle.

21. Organisation de l'enseignement de la natation: année scolaire 2019-2020

1 ^{er} trimestre : sept à dec							
Mardi -14h40 (début le 10 sept)	CE1						
2 ^{ème} trimestre : dec à mars							
Lundi - 14h40 (début le 16 dec)	CE2	Mardi – 9h50 (début le 10 dec)	CM1	Mardi- 10h30 (début le 10 dec)	CP	Vendredi – 15h20 (début le 13 dec)	CM2
3 ^{ème} trimestre : Mars à juin							
Mardi 9h50 (début le 24 mars)	GS	Vendredi 15h20 (début le 27 mars)	MS				

Le port du bonnet de bain est obligatoire. La piscine n'en prêtant plus, un élève sans bonnet ne pourra plus entrer dans l'eau.


Les enseignants remercient chaleureusement les parents qui participent à l'encadrement des séances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10 .

La secrétaire de séance


N. Boulbria

Le président du conseil d'école


E. Thébault

Retrouvez ce compte rendu sur le site internet de l'école:

www.ecolepubliquelouisemichel.fr